

## Comité Régional Occitanie

### Commission Compétitions - Réunion du 9 mars 2024

#### A Lézignan

Présents : Thierry COROIR (11), Gilles ENJALBERT (12), Gilbert MARCON (30), Moïse MALONI (32), Jean Paul RIGAUD (34), Christian GRAMOND (46), Lucien SUTRA (65), Joël METHIVIER (66), Joseph MARTINEZ (81), Claude MONCUQUET (82) et Francis RICARD.

Absents excusés et remplacés : David SOUQUE (09) remplacé par Olivier Rauzy, Alain PINAUD (31) remplacé par Patrick HERNANDEZ, Saïd BOUREMEL (48) remplacé par Jean Marie FABIE

La réunion débute à 9 h 00.

#### **1. Informations suite au congrès régional de St Chely d'Apcher**

##### **1.1 Budget des CRC 2024**

Un budget global de 140000€ a été adopté comprenant 135900€ pour les indemnités versées aux clubs participants, 500€ pour les récompenses et 3600€ pour l'organisation des phases finales. Les frais d'inscription des clubs apporteront une recette de 9200€ (50€ pour 184 clubs inscrits) De plus, une ligne budgétaire de 9650€ a été validée pour mise à disposition des CRC (pour les années futures) en reliquat de l'augmentation de 0,50€ de la redevance sur les licences dès 2024.

##### **1.2 RI du CRC JP**

La dérogation sur la durée des parties ne nous est plus accordée par la FFPJP sous prétexte que les autres régions ne trouvent pas utile une telle réduction du temps de jeu. La FFPJP estime que le passage à une minute et 15 secondes du temps pour jouer une boule (au lieu d'une minute et 30 secondes) réduira la durée des rencontres ....

La commission propose de faire débiter les rencontres du matin à 7 h 45 et réduire la pause du repas à 1 h 30 au maximum (à marquer dans le RI du CRC JP) afin de pouvoir appliquer « au mieux » le règlement fédéral.

##### **1.3 Incident en CRC1**

La feuille de match de la rencontre US Montauban – Graulhet de la journée du 5 novembre 2023 en CRC 1 a été « corrigée » après signature des capitaines, du délégué et de l'arbitre. Le comité de pilotage des CRC a réuni, en présence de la présidente du CRO, les capitaines des deux équipes impliquées, le délégué, l'arbitre et les témoins. Certains d'entre eux, ne pouvant se déplacer, s'étaient exprimés par écrit. Le comité de pilotage a demandé une sanction sportive à l'encontre des deux équipes (3 points de pénalité pour la saison future), décision validée par le CRO. De plus, des poursuites disciplinaires ont été engagées.

Cet incident me pousse à vous rappeler de ne pas désigner un arbitre et/ou un délégué licencié dans un des huit clubs participants.

#### **2. Inscriptions aux CRC 2024**

En CRC 1, St Jean Pla de Corts (66), 3° du CRC 1 en 2023 monte en CNC 3. Lodève (34) est repêché en CRC 1 et Bompas (66) en CRC 2.

En CRC F, Autoire (46), Bagnères (65), Céret (66) et Sidobre (81) ne se sont pas réinscrits. Parmi les 4 clubs repêchables du CRC F 2023, seuls deux ont accepté, Bassoues (32) et Laguëpie (82). Les deux places supplémentaires ont été proposées aux CD « les moins représentés » en CRC F pour 2024. Pia (66) et Labarthe Neste (65) en ont bénéficié.

En CRC JP, Uchaud 2 (30) et Lalanne Arqué (32) ne se sont pas réinscrits. En respectant le classement des repêchables du CRC JP 2023, Tarascon (09) et Daux (31) sont repêchés. En accord avec une décision du comité directeur du CRO, St Chely (48) recevra la 4° journée le 21 juillet.

En CRC V, le comité directeur du CRO a décidé de modifier le calendrier, la journée initialement prévue le 5 septembre se déroulera le 12 Septembre pour respecter le national vétérans de Bram (11).

### **3. Constitution des groupes et attribution des réceptions en CRC**

#### **3.1 pour le CRC 1 et le CRC JP (à 4 groupes)**

Principes de composition :

On ne met pas plus de 3 clubs du même CD dans le même groupe (par exemple, en CRC 1, 6 pour le 31 et 4 pour le 34 à répartir).

On sépare dans 2 groupes différents les 2 équipes d'un même club.

On positionne les clubs des départements situés « aux extrêmes de l'Occitanie » (65, 32, 12, 30 et 48) dans leur groupe géographique respectif.

On sépare les clubs des départements les plus fournis dans des groupes différents.

On positionne les autres clubs.

Pour les réceptions, on recense les candidatures dans chaque groupe. Dans le cas où nous avons plus de candidats que de journées, on privilégie les clubs n'ayant pas reçu en 2023.

#### **3.2 pour le CRC 2, CRC V et CRC F (à 5 groupes)**

On constitue le 5° groupe E en observant les groupes « surpeuplés » dans une structure à 4 groupes.

On applique les mêmes principes qu'au 3.1

#### **3.3 manques de candidats à réception**

Dans certains groupes, nous manquons de candidat. Chaque membre de la commission a contacté des clubs en capacité de recevoir. Nous remercions les clubs qui ont accepté les réceptions ainsi demandées.

### **4. Modifications des différents RI**

#### **4.1 CRC F et CRC V**

Pour la phase finale, seront qualifiés les 5 premiers de groupe et les 3 meilleurs seconds.

Ces 3 derniers seront classés selon :

- Le nombre total de points marqués
- Goal average général
- Total des points « pour »
- Nombre total de parties gagnées

En appliquant ces mêmes critères, nous classerons les premiers de groupe de 1 à 5, puis les seconds de 6 à 8.

Ce classement définira les oppositions des quarts de finale :

- Q1 : 1 contre 8
- Q2 : 2 contre 7
- Q3 : 3 contre 6
- Q4 : 4 contre 5

Puis des demi-finales

- Vainqueur Q1 contre vainqueur Q4
- Vainqueur Q2 contre vainqueur Q3

#### **4.2 CRC 1 et CRC JP**

Pour la phase finale, seront qualifiés les 4 premiers de groupe et les 4 seconds de chaque groupe.

En appliquant les critères énoncés au 4.1, nous classerons les premiers de groupe de 1 à 4, puis les seconds de 5 à 8.

Les oppositions des quarts de finale et des demi-finales seront établies selon le principe décrit au point 4.1

### **5. Calendriers 2025**

Chaque année, nous rencontrons des difficultés pour établir le calendrier du CRC V et du CRC JP en raison de la présence de compétitions régionales ou nationales.

La commission va proposer un calendrier « fixe » ne tenant compte que des impératifs fédéraux (championnats et coupes de France). Ce calendrier sera transmis à tous les clubs du CRO et nous n'accepterons plus de demande de modification en raison du positionnement d'un concours régional ou national sur ces dates.

Proposition à déposer avant fin mai 2024

## **6. Contrôle des listes de joueurs**

Un rappel est fait sur l'importance du suivi de ces listes par les différents CD pour les équipes de CDC des clubs évoluant en CRC.

Les responsables pour chaque CD sont :

CD 09 : Bruno Picazo

CD 11 : Thierry Coroir

CD 12 : Gilles Enjalbert

CD 30 : Gérard Prunières

CD 31 : Alain Pinaud

CD 32 : secrétaire administrative

CD 34 : Claude Louis

CD 46 : Christian Gramond

CD 48 : Saïd Bouremel

CD 65 : Lucien Sutra

CD 66 : Joël Methivier

CD 81 : Joseph Martinez

CD 82 : Claude Moncuquet

Toutes ces personnes recevront des accès au site du CRO par Gilles.

## **7. Questions diverses**

- A l'unanimité, les membres de la commission manifestent leur surprise et leur mécontentement sur les modalités de la prise en charge du repas de cette journée de travail.

- Claude Moncuquet propose de publier l'intégralité des feuilles de match des CRC sur le site du CRO dans un objectif de transparence.

La réunion se termine à 17 heures 45